

 **DURÉE**
Une journée (7h)

 **DATE(S)**
à définir

 **HORAIRES**
à définir

 **LIEU**
à définir

L'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique Territoriale



OBJECTIF

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Mettre en pratique les règles et les procédures régissant le droit syndical
- Comprendre les modalités de représentation des agents dans la fonction publique et l'articulation des différents droits à congés et autorisations d'absence
- Faciliter les relations sociales



PUBLIC VISÉ

Élus, DRH, Gestionnaires RH, agents qui, dans l'exercice de leurs fonctions, ont des relations avec les organisations syndicales ou représentants syndicaux



PRÉREQUIS

Aucun prérequis



CONTENU

Les principes généraux applicables au droit syndical
Les conditions matérielles ou pratiques liées à l'exercice du droit syndical
Les différents types de réunions syndicales
Le calcul du contingent DAS + l'utilisation des Décharges d'Activité de Services
Les différentes positions dont peuvent bénéficier les représentants syndicaux
Le droit de grève (notions)
Les modèles d'actes



MOYENS

Moyens pédagogiques :

Apports théoriques et pratiques (cas pratiques, exemples, Quizz,...) / Mise à disposition d'un support Power Point / Réalisation de cas pratiques / Echanges d'expériences

Moyens techniques :

Salle équipée : ordinateur, vidéoprojecteur, paperboard

Moyens d'encadrement :

Expérience professionnelle de plus de 30 ans dans le champ de la gestion des carrières – instances paritaires + conseil statutaire au sein d'un centre de gestion + organisation d'élections professionnelles / formateur occasionnel

Moyens permettant le suivi et l'évaluation de la formation :

Suivi de l'exécution :

Signature de la liste d'émargement par ½ journée

Évaluation et certification le cas échéant :

Jeu d'évaluation à chaque fin de séquence/module
Évaluation formalisée en fin de formation - OCM
Questionnaire de satisfaction
Attestation de fin de formation



MODALITÉ DE DÉROULEMENT

En présentiel